



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX  
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

---

**COMMUNICATION DU CONSEIL DE L'IBPT**

**DU 21 JANVIER 2009**

**CONCERNANT**

**L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE APRS PAR LES  
TITULAIRES D'UNE AUTORISATION DE 5<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE.**

## TABLE DES MATIÈRES

Rétroactes .....	3
Motivation .....	3
Communication.....	3

## **RÉTROACTES**

L'APRS est une technologie utilisée par les radioamateurs pour faire entrer en vigueur de la radiolocalisation. Divers contrôles ont montré que les radioamateurs n'étaient pas toujours au courant de la législation.

## **MOTIVATION**

Le Conseil de l'Institut souhaite clarifier les conditions d'utilisation de cette technologie.

## **COMMUNICATION**

L'utilisation de la technologie APRS est autorisée en Belgique pour autant que les conditions suivantes soient respectées.

1. En application de l'article 23 §1 de l'arrêté ministériel du 9 janvier 2001 relatif à l'établissement et la mise en service de stations radioélectriques par des radioamateurs, le radioamateur titulaire de l'autorisation est présent lors des émissions.
2. Si le radioamateur souhaite faire fonctionner sa station fixe automatiquement en son absence, il doit faire, via une association de radioamateur, une demande pour une station automatique sans personnel (ON0), (application des articles 9 et 23 §2 de l'arrêté ministériel du 9 janvier 2001 relatif à l'établissement et la mise en service de stations radioélectriques par des radioamateurs)  
Cette autorisation est liée au paiement d'une redevance annuelle
3. L'utilisation de l'APRS doit se faire en application de l'article 19 de l'arrêté ministériel du 9 janvier 2001 relatif à l'établissement et la mise en service de stations radioélectriques par des radioamateurs c.-à-d. que celle-ci ne doit pas entrer en concurrence avec des systèmes commerciaux.

Le Conseil de l'Institut souhaite également rappeler qu'en application de l'article 17°, l'utilisation de stations radioamateur à bord d'aéronefs soumis au droit belge est interdite.

Michel Van Bellinghen  
Membre du Conseil

Georges Deneff  
Membre du Conseil

Catherine Rutten  
Membre du Conseil

Eric Van Heesvelde  
Président du Conseil